

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE

89/10



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Allocution de clôture  
de l'honorable John Crosbie,  
ministre du Commerce extérieur,  
à la Conférence des dirigeants  
d'entreprise sur l'Europe de 1992

Canada

Toronto (Ontario)

le 10 avril 1989

Mesdames et Messieurs,

Il m'incombe aujourd'hui une triple tâche:

- remercier le ministre Ruggiero pour sa présence parmi nous et ses remarques fort éclairantes;
- exposer brièvement le point de vue du gouvernement canadien quant à cet important développement;
- et faire en sorte que ce déjeuner se termine avant 1992.

Pour comprendre la démarche empruntée par le Canada vis-à-vis 1992, il y a lieu de prendre du recul et d'envisager le processus dans son plus vaste contexte. En effet, comme jamais auparavant, le commerce se joue aujourd'hui sur un tableau global, dont l'Europe de 1992 ne constitue que l'un des éléments.

À mon avis, il se dégage de l'ensemble du tableau trois réalités fondamentales de la vie économique contemporaine.

Première réalité, nous assistons à l'émergence d'une triade globale - de trois grands piliers de l'activité économique dans l'arène mondiale, à savoir:

- l'Amérique du Nord,
- la Communauté européenne
- et la région Asie-Pacifique, dont le Japon occupe le centre.

Bien sûr, ces trois méga-marchés ne sont pas nouveaux. Dans chacune de ces régions, les échanges connaissent depuis longtemps une croissance dynamique. Nombre des arrangements institutionnels qui les sous-tendent, comme le Traité de Rome en Europe et le Pacte canado-américain de l'automobile, remontent à des dizaines d'années. Et le lien qui les unit, le GATT, est lui-même vieux de quarante ans.

Donc, première réalité, l'émergence d'une triade globale. Deuxième réalité, le commerce international des produits à valeur ajoutée semble privilégier de plus en plus l'investissement direct; en particulier, les entreprises tendent à se rapprocher de leurs clients pour maintenir le contrôle de la qualité, répondre aux exigences du "juste-à-temps" et acquérir une connaissance intime de la situation locale.

Enfin, troisième réalité - qui est étroitement liée à l'investissement - , il devient chaque jour plus nécessaire

de conclure des alliances stratégiques entre sociétés, tout particulièrement dans les secteurs de pointe comme l'aérospatiale et les télécommunications. Ces alliances s'imposent non seulement pour répartir le risque des coûts de développement de plus en plus élevés, mais aussi pour trouver de nouveaux débouchés à la production.

Devant ces tendances, le Canada s'est doté d'une stratégie visant deux objectifs fondamentaux.

D'une part, améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes; d'autre part, leur fournir davantage d'occasions de participer sur les trois grands marchés.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été conclu pour régler le problème de la compétitivité.

En effet, il ne fait pas de doute que cet accord permettra aux entreprises basées au Canada de mieux soutenir la concurrence non seulement en Amérique du Nord, mais aussi dans la région Asie-Pacifique et en Europe. Nous y voyons un tremplin vers les trois méga-marchés, tout comme les Européens voient dans le marché unique de 1992 une nécessité stratégique pour faire face à la concurrence nord-américaine et japonaise. L'Accord de libre-échange constitue un élément clé de ce que le premier ministre Peterson a fort justement qualifié de "formule gagnante".

Mais à quoi servirait de pouvoir participer et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux si les occasions demeureraient limitées? De là notre désir de progresser dans le cadre multilatéral du GATT - d'avancer sur des questions aussi difficiles que le commerce des produits agricoles, les marchés publics, les barrières techniques et le commerce des services - , dans l'espoir de maximiser les courants d'échanges et d'investissements entre les trois méga-marchés.

Voilà ce que nous entendons par notre stratégie à trois piliers; l'Accord de libre-échange nous apportera la clé de la compétitivité, tandis que la libéralisation des échanges dans le cadre du GATT nous ouvrira des débouchés sur les trois grands marchés.

Et c'est là qu'entre en jeu l'opération de 1992. Car, ainsi que je l'ai indiqué ce matin, les conséquences de 1992 pour le Canada et les entreprises canadiennes dépendront, au bout du compte, du lien qui sera établi entre les réformes intérieures de la Communauté européenne et ses engagements extérieurs envers le GATT.

J'espère vivement que 1992 et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis contribueront à la libéralisation du commerce international et que les règles

seront appliquées sur la base de la nation la plus favorisée et du traitement national. Il est dans l'intérêt de la Communauté d'y veiller. Cependant, étant donné les disparités au sein de la Communauté, il ne fait aucun doute que les forces protectionnistes seront à l'oeuvre. Elles ne doivent pas dominer.

Monsieur le Ministre, nous espérons que les efforts en vue de l'achèvement du marché intérieur n'auront pas pour résultat d'éliminer les frontières entre les États européens pour les rétablir au niveau de la Communauté.

Compte tenu de ces réalités économiques et de l'incertitude quant aux détails entourant 1992, le plan d'action de mon gouvernement se résume en trois points.

Premièrement nous continuerons de recourir au GATT en tant que Cadre pour les relations commerciales entre le Canada et la communauté. Nous voulons renforcer les codes existants du GATT; mettre au point de nouvelles règles en ce qui concerne le commerce des services et l'investissement, et remettre de l'ordre dans le commerce des produits agricoles. Il s'agit bien sûr de problèmes difficiles, même quand tout va bien. Nous espérons cependant que les architectes de 1992 trouveront moyen de les aplanir. Nous devons persévérer, en faisant fond sur l'accord intervenu à Genève il y a deux jours.

Deuxièmement, le gouvernement continuera de suivre de près les efforts en vue de l'achèvement du marché intérieur. Il informera les firmes canadiennes des débouchés et les mettra en garde contre les risques qui les attendent. David Culver - l'un des membres du Comité consultatif sur le commerce extérieur - dirige le Groupe de travail chargé de conseiller le gouvernement en ce qui concerne 1992. Nos missions et nos ambassades ouvrent l'oeil. Des groupes de travail ont été créés au sein du gouvernement afin de lui fournir une analyse détaillée. L'une des trois principales études en vue d'aider les firmes canadiennes sera publiée aujourd'hui.

Troisièmement, nous voulons encourager les alliances stratégiques entre sociétés et promouvoir les investissements de part et d'autre. Nous reconnaissons en effet que la Communauté est pour nous la source d'investissement la plus importante outremer. Je suis sûr que M. Royer conviendra que le Canada ne devrait pas se trouver dans une position désavantageuse à cet égard.

Telle est donc la stratégie fondamentale mise au point par le Canada pour les années 90. Une stratégie à trois piliers, où l'ALE devrait ouvrir la voie à la compétitivité et où les règles multilatérales devraient constituer un pont entre les trois piliers que sont l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne l'Europe, nous avons l'intention

- de nous appuyer sur le GATT en tant que cadre des relations entre le Canada et la Communauté;
- d'analyser de façon approfondie et constante les événements entourant 1992;
- d'encourager les alliances stratégiques européennes; et
- d'accroître et d'améliorer les compétences en matière de commerce international.

Le message est donc simple.

- 1992 est un changement important sur le plan de la compétitivité - une étape de plus vers l'émergence de la triade globale.
- C'est un changement qui renforce le bien-fondé de l'Accord de libre-échange que nous avons passé avec les États-Unis et l'importance des négociations qui se tiennent actuellement dans le cadre du GATT.
- Quelle sera l'étendue de ces changements - seul l'avenir nous le dira. Comme tout changement, il donnera lieu à certains risques et à certains débouchés - à des risques en raison de la plus grande concurrence à laquelle il faudra s'attendre de la part des firmes européennes, plus fortes; à des débouchés à mesure de la croissance de l'économie européenne.

Il faut que vous le sachiez.

Il faut que vous vous teniez au courant des événements.

Nous avons toutes les intentions de vous y aider.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos remarques instructives. Je vous remercie également, Messieurs les présidents et vous tous qui vous êtes adressés à cette assemblée ce matin. Je vous remercie tous d'avoir assisté à cette réunion et de l'intérêt que vous portez à cette question.

J'espère que, comme moi, vous aurez trouvé cette conférence utile.